



COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET COMMUNAL

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 24 mars 2022

Date et heure du conseil municipal : le lundi 28 mars 2022

Lieu du conseil municipal : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

Président de séance : TERRIEN Emmanuel

Secrétaire de séance : MARCHAIS Violette

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nombre de conseillers municipaux représentés : 2

Nombre de votants : 22

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjointes au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, MARCHAIS Violette, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ pour retard: STERCHI Charles

REPRÉSENTÉS : PREL Elisabeth donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN

LEYGONIE Laurent donne pouvoir à Olivier EVAIN

Exposé

Marie-Laure EVAIN, adjointe aux Finances, informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le trésorier en poste à Saint Herblain et que le compte de gestion établi par cette dernier est conforme au compte administratif 2021 de la Commune.

Ceci étant précisé,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-12, L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la partie concernant la détermination des résultats,

VU le compte de gestion 2021 relatif au budget communal transmis par Monsieur le trésorier en poste à Saint Herblain le 1^{er} mars 2022,

VU le compte administratif 2021 du budget communal adopté par la délibération n°2022-02-04 le 28 mars 2022,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Laure EVAIN, 2^{ème} adjointe en charge de la vie sociale, de la solidarité et des finances, concernant l'exécution du budget 2021 de la commune,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de gestion du trésorier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé par Monsieur le trésorier pour l'exercice 2021 - budget commune - annexé à la présente délibération et dont les écritures sont conformes à celles du projet de compte administratif pour le même exercice, à savoir de façon synthétique :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total des sections
Recettes 2021	3 058 202,75 €	663 379,68 €	3 721 582,43 €
Dépenses 2021	2 692 740,68 €	253 781,47 €	2 946 522,15 €
Résultat de l'exercice 2021	365 462,07 €	409 598,21 €	775 060,28 €
Résultat reporté de l'exercice 2020	300 000,00 €	385 782,38 €	685 782,38 €
Résultat de clôture à fin 2021	665 462,07 €	795 380,59 €	1 460 842,66 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 28 mars 2022

Le Maire,

Emmanuel TERRIEN

